

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 février 2026

Nombre de délégués

En exercice : 74
Présents : 46
Votants : 46
Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 6 février 2026

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne; **Messieurs** ALRIVIE André, BARDOT Claude, BARNABE Jacques, CHASSAGNARD Roger, CHIRIER Jean-Marc, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LECHAT Jean-Pierre, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MEFREDJ René, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, OLIVIER Michel, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-10

Objet : MOTION POUR REAFFIRMER L'APPARTENANCE DE LA
COMPETENCE « DISTRIBUTION D'ENERGIE » AU BLOC
COMMUNAL

Monsieur le Président expose :

- Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre
- Considérant la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025 pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz
- Considérant que la distribution d'électricité et de gaz constitue des compétences dévolues au bloc communal depuis une loi du 15 juin 1906
- Considérant le principe de l'appartenance des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz aux communes et à leurs groupements en leur qualité d'autorités organisatrices de ces réseaux conformément aux dispositions prévues aux articles L.322.4 et L.432-4 du code de l'énergie

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20260226-2026_10-DE

- Considérant la nécessité qu'une partie importante du produit de la taxe communale sur l'électricité soit réinjectée sous la forme d'investissements sur ces réseaux et non affectée à d'autres dépenses
- Considérant l'importance des besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant par rapport aux zones urbaines
- Considérant le rôle opérationnel que jouent les syndicats d'énergie dans la mise en oeuvre de la transition écologique pour le compte de leurs membres, notamment grâce à une ingénierie technique spécialisée indispensable dans le secteur des réseaux d'énergie au niveau départemental voire régional.

ESTIME

- Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de distribution d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;
- Qu'il convient au contraire, à travers les syndicats intercommunaux de taille départementale dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de préserver les grandes concessions de distribution d'électricité composées de zones à la fois urbaines et rurales réunies au sein d'un même espace de solidarité, de proximité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales

DEMANDE AU GOUVERNEMENT

- De renoncer au projet de faire du département le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, sans préciser en quoi cette évolution pourrait consister plus concrètement ;
- De maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal (hormis pour les deux départements concernés à titre dérogatoire), en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation qui fonctionne en ayant fait les preuves de son efficacité
- De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Comité Syndical approuve la motion présentée.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 26 février 2026

Le Président

Christian DUMOND



FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 février 2026

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 46

Votants : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 6 février 2026

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne; **Messieurs** ALRIVIE André, BARDOT Claude, BARNABE Jacques, CHASSAGNARD Roger, CHIRIER Jean-Marc, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LECHAT Jean-Pierre, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MEFREDJ René, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, OLIVIER Michel, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-11

Objet : BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président présente les projets de Budgets Primitifs 2026,

1) BUDGET PRIMITIF DE LA FEDERATION (budget principal)

- Section de fonctionnement :

. Dépenses	6 388 532,00 Euros
. Recettes	6 388 532,00 Euros

- Section d'investissement :

. Dépenses	9 417 353,00 Euros
. Recettes	9 417 353,00 Euros

2) BUDGET PRIMITIF DU SIE D'ARGENTAT (budget annexe)

- Section de Fonctionnement

. Dépenses	266 927,00 Euros
. Recettes	266,927,00 Euros

- Section d'Investissement

. Dépenses	1 043 007,00 Euros
. Recettes	1 043 007,00 Euros

3) BUDGET PRIMITIF DU SIE D'AYEN (budget annexe)

- Section de Fonctionnement

. Dépenses	663 465,00 Euros
. Recettes	663 465,00 Euros

RECU EN PREFECTURE
663 465,00 Euros
Le 04/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-019-200087955-20250226-2026_11-DE

- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 444 030,00 Euros
. Recettes	1 444 030,00 Euros

4) **BUDGET PRIMITIF DU SIE DE BEAULIEU (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	249 677,00 Euros
. Recettes	249 677,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	761 127,00 Euros
. Recettes	761 127,00 Euros

5) **BUDGET PRIMITIF DU SIE DE BEYNAT (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	237 403,00 Euros
. Recettes	237 403,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 153 447,00 Euros
. Recettes	1 153 447,00 Euros

6) **BUDGET PRIMITIF DU SIE DE BMT (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	863 484,00 Euros
. Recettes	863 484,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 907 792,00 Euros
. Recettes	1 907 792,00 Euros

7) **BUDGET PRIMITIF DU SIE DE BRIVE (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	2 236 891,00 Euros
. Recettes	2 236 891,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	4 036 257,00 Euros
. Recettes	4 036 257,00 Euros

8) **BUDGET PRIMITIF DU SIE D'EGLETONS (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	630 900,00 Euros
. Recettes	630 900,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	2 063 910,00 Euros
. Recettes	2 063 910,00 Euros

9) **BUDGET PRIMITIF DU SIE DE LA HAUTE VEZERE (budget annexe)**

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	331 920,00 Euros
. Recettes	331 920,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 539 937,00 Euros
. Recettes	1 539 937,00 Euros

10) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE LA ROCHE CANILLAC (budget annexe)

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	94 640,00 Euros
. Recettes	94 640,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	329 816,00 Euros
. Recettes	329 816,00 Euros

11) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE LARCHE (budget annexe)

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	1 133 865,00 Euros
. Recettes	1 133 865,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 838 742,00 Euros
. Recettes	1 838 742,00 Euros

12) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE LUBERSAC (budget annexe)

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	397 973,00 Euros
. Recettes	397 973,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 112 580,00 Euros
. Recettes	1 112 580,00 Euros

13) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE MERCOEUR (budget annexe)

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	272 090,00 Euros
. Recettes	272 090,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	568 314,00 Euros
. Recettes	568 314,00 Euros

14) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE MEYSSAC (budget annexe)

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	317 521,00 Euros
. Recettes	317 521,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 230 955,00 Euros
. Recettes	1 230 955,00 Euros

15) BUDGET PRIMITIF DU SIE D'ORGNAC (budget annexe)

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	1 060 109,00 Euros
. Recettes	1 060 109,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 987 739,00 Euros
. Recettes	1 987 739,00 Euros

16) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE SEILHAC (budget annexe)

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	892 157,00 Euros
. Recettes	892 157,00 Euros

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20250226-2026_11-DE

- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 528 095,00 Euros
. Recettes	1 528 095,00 Euros

17) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE SAINT PRIVAT (budget annexe)

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	406 817,00 Euros
. Recettes	406 817,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	811 580,00 Euros
. Recettes	811 580,00 Euros

18) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE SAINTE FEREOLE (budget annexe)

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	818 636,00 Euros
. Recettes	818 636,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 049 360,00 Euros
. Recettes	1 049 360,00 Euros

19) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE TULLE NORD (budget annexe)

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	933 929,00 Euros
. Recettes	933 929,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 242 395,00 Euros
. Recettes	1 242 395,00 Euros

20) BUDGET PRIMITIF DU SIE DE TULLE SUD (budget annexe)

- <u>Section de Fonctionnement</u>	
. Dépenses	669 133,00 Euros
. Recettes	669 133,00 Euros
- <u>Section d'Investissement</u>	
. Dépenses	1 013 118,00 Euros
. Recettes	1 013 118,00 Euros

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du Comité Syndical adoptent, les Budgets Primitifs 2026, tels qu'ils ont été présentés.

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 26 février 2026

Le Président,

Christian DUMOND



FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 février 2026

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 46

Votants : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 6 février 2026

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

Présents : **Mesdames,** CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne; **Messieurs** ALRIVIE André, BARDOT Claude, BARNABE Jacques, CHASSAGNARD Roger, CHIRIER Jean-Marc, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LECHAT Jean-Pierre, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MEFREDJ René, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, OLIVIER Michel, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-12

Objet : REPRISE ET REPORT DE L'ACTIF ET DU PASSIF
DES COMMUNES DU BUDGET ANNEXE DE LA ROCHE
CANILLAC

Monsieur le Président rappelle que, suite à la modification des statuts de la FDEE19 délibérée en Comité Syndical le 29 janvier 2026, le secteur de LA ROCHE CANILLAC sera dissout le 22 mars prochain.

Il explique que la Paierie Départementale a proposé de définir une règle afin de répartir l'actif et le passif budget annexe de LA ROCHE CANILLAC et simplifier les démarches.

La FDEE19 propose une clé de répartition qui prend en compte le nombre d'abonnés et le linéaire du réseau électrique basse et moyenne tension.

Cette règle s'applique aux comptes généraux tels que ceux utilisés pour la Taxe, la redevance, le FCTVA tandis que les autres comptes seront amendés des éléments chiffrés exacts tels que la participation des communes, les CEE, les subventions EP.

Il propose la reprise de l'actif et du passif du budget annexe de LA ROCHE CANILLAC vers les budgets annexes ARGENTAT, BMT, EGLETONS et TULLE SUD selon la répartition suivante :

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20260226-2026_12-DE

COMMUNES	SECTEURS DE DESTINATION	Nb total d'utilisateurs du réseau	Longueur BT	Longueur HTA	Longueur totale (km)	CLE DE REPARTITION
CHAMPAGNAC-LA-PRUNE	TULLE SUD	173	9,410	10,234	19,644	9,00%
ESPAGNAC	B.M.T.	304	19,592	23,153	42,745	17,57%
GROS-CHASTANG	EGLETONS	208	12,378	17,209	29,587	12,10%
GUMOND	TULLE SUD	112	6,932	7,325	14,257	6,15%
LA ROCHE-CANILLAC	TULLE SUD	206	7,929	5,363	13,292	8,54%
SAINT-MARTIN-LA-MEANNE	ARGENTAT	408	22,707	23,760	46,467	21,24%
SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE	TULLE SUD	200	14,210	24,905	39,115	13,92%
SAINT-PAUL	TULLE SUD	201	11,871	15,690	27,561	11,47%
		1812			232,671	100,00%

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Accepte la clé de répartition qui tient compte du nombre d'abonnés et du linéaire du réseau électrique basse et moyenne tension du secteur de LA ROCHE CANILLAC
- Donne tous pouvoirs au Président pour la mise en œuvre du report de l'actif et du passif du budget annexe LA ROCHE CANILLAC vers les budgets annexes ARGENTAT, BMT, EGLETONS et TULLE SUD, selon la clé de répartition présentée.

Fait à Laguette sur Avalouze, le 26 février 2026

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20260226-2026_12-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 février 2026

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 46

Votants : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 6 février 2026

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

Présents : **Mesdames,** CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne; **Messieurs** ALRIVIE André, BARDOT Claude, BARNABE Jacques, CHASSAGNARD Roger, CHIRIER Jean-Marc, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LECHAT Jean-Pierre, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MEFREDJ René, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, OLIVIER Michel, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-13

Objet : REPRISE ET REPORT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE
LA COMMUNE DE SAINT YBARD DU SECTEUR DE HAUTE
VEZERE VERS LE SECTEUR DE LUBERSAC

Monsieur le Président rappelle que, suite à la création de la commune nouvelle des TROIS SAINTS (fusion des anciennes communes de Saint Martin Sepert, Saint Pardoux Corbier et Saint Ybard) et à la modification des statuts de la FDEE19 délibérée en Comité Syndical le 29 janvier 2026, la Paierie Départementale a proposé de définir une règle afin de transférer l'actif et le passif de la commune de Saint Ybard vers le budget annexe de LUBERSAC.

En lien avec la Paierie Départementale, la FDEE19 propose une clé de répartition qui prend en compte le nombre d'abonnés et le linéaire du réseau électrique basse et moyenne tension.

Cette règle s'applique aux comptes généraux tels que ceux utilisés pour la Taxe, la redevance, le FCTVA tandis que les autres comptes seront amendés des éléments chiffrés exacts tels que la participation des communes, les CEE, les subventions EP.

Il propose la reprise de l'actif et du passif de la commune de Saint Ybard selon la répartition suivante :

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20260226-2026_13-DE

COMMUNES	SECTEURS DE DESTINATION	Nb total d'usagers du réseau	Longueur BT	Longueur HTA	Longueur totale (km)	Clé de répartition
CHAMBERET	HAUTE VEZERE	1136	68,933	133,698	202,631	19,31%
CONDAT-SUR-GANAVEIX	HAUTE VEZERE	452	41,580	78,252	119,833	9,27%
L'EGLISE-AUX-BOIS	HAUTE VEZERE	50	7,275	21,438	28,713	1,65%
ESPARTIGNAC	HAUTE VEZERE	265	19,197	36,120	55,317	4,83%
EYBURIE	HAUTE VEZERE	381	32,695	68,279	100,974	7,81%
LACELLE	HAUTE VEZERE	167	12,794	31,560	44,354	3,43%
LAMONGERIE	HAUTE VEZERE	110	12,193	21,147	33,341	2,42%
MASSERET	HAUTE VEZERE	551	31,438	51,002	82,440	8,73%
MEILHARDS	HAUTE VEZERE	430	43,367	83,131	126,498	9,32%
PEYRISSAC	HAUTE VEZERE	134	8,816	17,818	26,634	2,39%
RILHAC-TREIGNAC	HAUTE VEZERE	134	10,959	21,897	32,856	2,64%
SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	HAUTE VEZERE	188	16,832	50,506	67,338	4,56%
SAINT-YBARD	LUBERSAC	466	42,949	77,124	120,073	9,42%
SALON-LA-TOUR	HAUTE VEZERE	487	47,135	92,531	139,666	10,41%
SOUDAIN-LAVINADIERE	HAUTE VEZERE	160	17,116	38,140	55,256	3,80%
CHAMBERET	HAUTE VEZERE	1136	68,933	133,698	202,631	19,31%
		5111			1235,929	100,00%

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Accepte la clé de répartition qui tient compte du nombre d'abonnés et du linéaire du réseau électrique
- Donne tous pouvoirs au Président pour la mise en œuvre du report de l'actif et du passif de la Commune de Saint Ybard vers le budget annexe LUBERSAC

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 26 février 2026

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20260226-2026_13-DE

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 février 2026

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 46

Votants : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 6 février 2026

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Mesdames, CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne; Messieurs ALRIVIE André, BARDOT Claude, BARNABE Jacques, CHASSAGNARD Roger, CHIRIER Jean-Marc, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LECHAT Jean-Pierre, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MEFREDJ René, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, OLIVIER Michel, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-14

Objet : REPARTITION DOTATION « FACE » 2026

Monsieur le Président indique que la Commission de concertation des élus des deux syndicats de la Corrèze s'est réunie au siège de la FDEE19 le 30 janvier dernier et a validé la répartition de la Dotation départementale FACE 2026 comme suit :

Clé de répartition de la dotation FACE entre FDEE19 et DIEGE :

FACE 2026

Données au 01/01/25

Transmission par Enedis

AODE	Nbre abonnés rural		Linéaire rural (m)		Moyenne	pm 2025
FDEE19	78 641	82,11%	9 277 962	78,58%	80,345%	80,290%
DIEGE	17 133	17,89%	2 529 401	21,42%	19,655%	19,710%
TOTAL	95 774	100,00%	11 807 363	100,00%	100,00%	

Il rappelle que la répartition de ces aides entre la Fédération Départementale et le Syndicat de la Diège est de la compétence du Conseil Départemental.

Depuis 2024, une convention sous couvert de la Mission pour le Financement de l'Electrification Rurale (Ministère du Budget) permet aux 2 AODE de répartir la dotation FACE d'un commun accord selon un taux défini ci-dessus.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et voté, approuve la répartition de la dotation « FACE 2026 » entre le Syndicat de la Diège et la FDEE19

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 26 février 2026

Le Président,

Christian DUMOND



FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION
ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 février 2026

Nombre de délégués

En exercice : 74

Présents : 46

Votants : 46

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, à Tulle, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Christian DUMOND.

Date de convocation : 6 février 2026

Monsieur Ali YACINE a été nommé secrétaire de séance.

Présents : **Mesdames,** CARLAT Marie-Claude, CHAPOULIE Françoise, POUJADE Roselyne; **Messieurs** ALRIVIE André, BARDOT Claude, BARNABE Jacques, CHASSAGNARD Roger, CHIRIER Jean-Marc, COMBE Emmanuel, DAURAT Jean-Pierre, DABERTRAND Jean, DAVID Jean-Pierre, DERACHINOIS Christian, DUMOND Christian, DUPAS Eric, FAURE Jean-Pierre, FLEURY Yves, GRADOR Jean-Paul, LABROUSSE Gérard, LABROUSSE Jacques, LACHAUD Guy, LANOIR Jean-Noël, LASCOUTOUNAS Jean-Paul, LECHAT Jean-Pierre, LENFANT Michel, MADRANGE Christian, MAGNAUD Franck, MANIERE Christian, MAS Bernard, MEFREDJ René, MOISSON Albert, MOSQUERA Vincent, MOULIN Jean-Marie, MULLER Jean-Luc, OLIVIER Michel, POUCHOU Yves, RATEAU Marc, RIGAL Christian, ROME Jean-Marie, ROUCHON Sébastien, ROUSSELY Bernard, SAULLE Georges, SOULIER Henri, TRAEN William, TRONCHE Jean, YACINE Ali

Délibération n° 2026-15

Objet : DUREE D'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE
RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES OPERATIONS
ECLAIRONS DEMAIN ET 3-REP

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les dépenses concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public, dans le cadre des opérations ECLAIRONS DEMAIN et 3-REP, sont éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la Corrèze.

Monsieur le Président propose une durée d'amortissement de 15 ans.

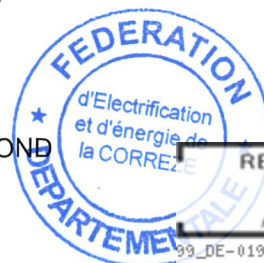
Le Comité Syndical, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- D'amortir la subvention du Conseil Départemental concernant les travaux ECLAIRONS DEMAIN et 3-REP sur une durée de 15 ans

Fait à Laguenne sur Avalouze, le 26 février 2026

Le Président,

Christian DUMOND



REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-019-200087955-20260226-2026_15-DE